

---

**DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 16 JUIN 2022**

**Participants**

Marc Corriveau, représentant-citoyen, Saint-Thomas, président du comité  
Isabelle Fontaine, conseillère municipale, Berthierville  
Pierre Guilbault, maire, Notre-Dame-de-Lourdes, représentant de la MRC de Joliette  
Maurice Marchand, conseiller municipal, Saint-Thomas  
Marie-Ève Mondor, conseillère municipale, Lanoraie  
Robert Pufahl, maire, Sainte-Geneviève de Berthier, représentant de la MRC de D'Autray  
Henri Thouin, représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

Luc Turcotte, directeur général, Dépôt Rive-Nord  
Sébastien Houle, superviseur de la gestion de l'eau, DRN  
Colette Schwartz, consultante, secrétaire

Claude Robitaille, AECOM

**Absents**

Jacinthe Brissette, représentante-citoyen, Lanoraie  
René Darveau, conseiller municipal, Sainte-Geneviève-de-Berthier  
Denise Trudel, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

---

**Procès-verbal**

**1. Ouverture de la réunion et mot du président**

Monsieur Corriveau souhaite la bienvenue aux membres. M. Turcotte présente Sébastien Houle, superviseur de la gestion de l'eau chez DRN. Il travaille en collaboration avec Claude Robitaille d'AECOM.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion et mot du président
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation : Rapport sur le suivi de la qualité de l'eau par AECOM
4. Adoption du compte rendu de la réunion d'avril 2022
5. Suivi au tableau des recommandations et des actions
6. Commentaires sur le bulletin d'information 2022
7. Rapport de DRN concernant ses activités
8. Questions et varia
  - Date des prochaines rencontres
9. Fin de la rencontre

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Marie-Ève Mondor et appuyée par Robert Pufahl.

---

### 3. Présentation du Suivi 2021 de la qualité de l'eau

#### 3.1 Introduction

Le rapport de la qualité de l'eau est réalisé par AECOM. Les prélèvements d'eau sont faits par l'équipe de M. Houle et les analyses biochimiques par un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Celles-ci sont par la suite analysées par AECOM qui rédige également l'ensemble des rapports, mensuels et annuels.

#### 3.2 Couverture du suivi

Le suivi environnemental comporte sept (7) volets distincts :

Volet 1 - Suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface

Volet 2 - Suivi du nouveau centre de compostage

Volet 3 - Suivi des eaux pompées à la rivière La Chaloupe

Volet 4 - Suivi des eaux souterraines et de surface au périmètre de la cellule C-4

Volet 5 - Suivi des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph

Volet 6 - Suivi de la qualité des eaux de ruissellement au périmètre du parc de dépôt nord

Volet 7 – Suivi de l'eau des puits privés

L'ensemble des données sont intégrées dans un système d'information géographique (SIG). Les résultats analytiques sont transférés régulièrement (mensuellement) au MELCC qui peut en vérifier la concordance avec ses propres relevés aléatoires réalisés sur la propriété de DRN. Enfin, le rapport annuel est aussi transmis au MELCC.

En résumé, ces analyses permettent de vérifier la qualité et le niveau de l'eau ainsi que l'étanchéité du LET construit en 2007. Rappelons que la construction du LET a permis l'installation d'un mur de bentonite (argile) au pourtour du site, creux de plusieurs mètres, il est ancré dans l'argile naturel. Le LET est donc une enceinte étanche dans laquelle sont enfouies les matières résiduelles en conformité avec les critères du MELCC.

Il faut aussi ajouter qu'une analyse exhaustive a été faite en 2005, soit avant la construction du LET par SNC-Lavalin. Cette analyse sert de référence pour vérifier les changements de la qualité de l'eau depuis sa construction.

#### 3.3 Résultats 2021

Les résultats des analyses de 2021 démontrent clairement que le LET n'a pas d'impact sur les eaux souterraines ou sur le niveau d'eau au pourtour du site.

Seules les eaux situées en aval de la cellule 1 présentent une certaine contamination puisque les résidus sont traités par atténuation naturelle, technique utilisée à cette époque. En 2010, une tranchée d'interception a été construite en amont de la rivière Saint-Joseph pour limiter la résurgence de ces eaux dans la rivière. Il s'agit de la pose d'un drain perforé au fond de la tranchée qui recueille l'eau s'écoulant de la cellule. Cette eau est acheminée à la station de traitement par l'intermédiaire d'une pompe. Des travaux d'amélioration de cet ouvrage ont été réalisés en 2021. La tranchée a démontré son efficacité. Quand les résidus enfouis dans cette cellule seront stabilisés d'ici une dizaine d'années, une amélioration de la qualité de l'eau devrait être observée dans ce secteur.

Un autre lieu où l'on peut constater une certaine détérioration de la qualité de l'eau souterraine est le long de du rang Bardochette. Cette situation est attribuable au sel de déglacage épandu en hiver sur cette route et non aux activités de DRN. Les membres s'interrogent à savoir si la municipalité pourrait utiliser d'autres produits déglaçant comme ceux utilisés dans les aéroports. La réponse simple est que

---

ces produits sont soit inefficaces ou causent d'autres types de contamination. Des essais ont été faits sans succès.

L'analyse des eaux des puits privée est aussi concluante si ce n'est quelques puits qui sont affectés par des activités privées au périmètre immédiat de ces puits.

M. Turcotte souligne aussi que si le MELCC avait noté des problèmes dans l'analyse de DRN il en aurait certainement informé l'entreprise. Quand le Ministère visite le site à l'improviste, il vérifie toutes les activités, incluant la nature des résidus reçus ainsi que les tonnages inscrits à la balance du site. Autre élément de vérification, l'UPA fait aussi ses propres analyses de l'eau. M. Thouin, à titre de représentant de l'UPA, assiste aux prélèvements des échantillons d'eau.

#### **4. Adoption du compte rendu de la rencontre d'avril 2022**

Le compte rendu a été adopté sans modification par Maurice Marchand et appuyé par Henri Thouin.

#### **5. Suivi au tableau des recommandations et des actions**

Aucune recommandation ou action n'est en attente de réalisation ou ajoutée. Aucun signalement ou plainte d'odeur n'a été reçu chez WSP ou au MELCC depuis la dernière rencontre au mois d'avril.

#### **6. Commentaires sur le bulletin d'information 2022**

Le bulletin d'information a été envoyé à tous les membres pour commentaires. Aucun commentaire n'a été fait. Le texte est donc envoyé chez le graphiste. Il devrait être distribué par Poste Canada à chaque résidence au début du mois de juillet.

#### **7. Rapport de DRN concernant ses activités depuis la dernière rencontre**

##### **7.1 Enfouissement**

DRN poursuit ses activités régulières qui sont toujours plus intensives en été. Elle procède actuellement à l'excavation de la sous-cellule 17. Les travaux seront interrompus pour l'hiver et reprendront au printemps 2023. Actuellement, l'enfouissement se fait dans la sous-cellule 15 et se poursuivra dans la sous-cellule 17.

##### **7.2 Compostage**

Actuellement, DRN produit plus de 8 000 tonnes de compost par année dont la moitié est remise aux municipalités et l'autre moitié aux pépiniéristes.

Les membres notent que la qualité du compost est meilleure. DRN explique que cela est dû aux améliorations apportées au traitement des matières, à savoir l'utilisation d'un tamis avec des plus petits trous (3/8 po.) et un temps de maturation plus long du compost. DRN ajoute que la qualité du compost dépend en grande partie de la qualité du triage fait par chaque résident à la maison, donc de bonnes

---

pratiques. Il faut éviter d'utiliser des sacs de plastique difficiles à enlever et qui mettent des centaines d'années à se dégrader.

## 8. Questions et varia

### 8.1 Questions

La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier aimerait avoir une réponse à quelques questions.

#### 1. Évolution de l'émission du biogaz

**Questions :** Quelle est l'évolution de l'émission du biogaz provenant des anciennes cellules et de celles actuellement en activité ? Les quantités émises, plus ou moins, et la durée des émissions, pour combien de temps ?

**Réponses :** La génération de biogaz par les cellules fermées il y a 20 ou 30 ans a réduit considérablement. Alors qu'elles généraient environ 1 500 pi<sup>3</sup>/minute de biogaz à la fin des années 90. Elles génèrent maintenant moins que 500 pi<sup>3</sup>/minute de biogaz. Une mesure des émissions de surface est faite par WSP trois fois par année. Ces relevés démontrent l'efficacité du système de collecte des biogaz en place.

Par ailleurs, il est estimé que DRN capte au moins 90 % du biogaz généré par le LET.

Les sites d'enfouissement demeurent actifs de 25 à 30 ans après leur fermeture d'où l'importance de gérer le site pendant cette période.

#### 2. Reboisement du dépôt nord

**Questions :** Le reboisement du dépôt nord, si on se base sur les images satellites, ne semble pas avoir bien réussi. De plus, ces images démontrent qu'il y a des activités importantes sur ce site. Quelles sont-elles ? Ont-elles été autorisées ? Qu'advient-il du reboisement qui devait être fait sur ce site ?

**Réponses :** Ce dépôt est utilisé pour disposer des résidus d'excavation (sable) des cellules d'enfouissement. Les pentes latérales ont été revégétées avec succès et la végétation permet de contrôler l'érosion. Par ailleurs, le sommet a été revégété avec des chênes. Or, les chênes poussent très lentement dans le sable et le MELCC ne permet pas l'ajout d'amendement pour enrichir le sol. Ainsi, la croissance de cette essence d'arbre est très lente et le sommet semble plutôt dénudé. Pour ce qui est des activités sur le dépôt, le secteur Sud a été utilisé pour stocker

du sable de bonne qualité. DRN utilise ce sable pour certains travaux sur le site. Ces travaux et cette utilisation sont conformes aux autorisations délivrées par le MELCC.

### **3. Rapport sur les inspections du Ministère**

**Questions :** Est-ce que le comité de vigilance reçoit une copie des inspections du MELCC ? Sinon, ne serait-il pas logique que le comité de vigilance soit informé de la conformité de l'exploitation, laquelle peut avoir une incidence sur les odeurs ?

**Réponse :** Le président du comité fera parvenir au bureau régional du MELCC une lettre demandant que les rapports d'inspection puissent être transmis au comité de vigilance ou tout au moins l'avis de conformité ou non de chaque inspection.

### **8.2 Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 8 septembre à 19 h. Le lieu est encore à déterminer.

### **9. Fin de la rencontre**

Levée de l'assemblée.

Rédigé par Colette Schwartz, secrétaire